

Les nouveaux Bonnutiens

CE 11 Novembre le Conseil municipal avait souhaité inviter tous les Bonnutiens pour accueillir les nouveaux habitants de notre village. Cette petite cérémonie d'accueil a déjà eu lieu il y a quelques années et nous avons pensé qu'il fallait la rééditer tant il est vrai que les arrivées ont été nombreuses.

En préparant les invitations, exercice assez délicat si on ne veut oublier personne, nous avons compté 27 familles nouvelles installées depuis environ trois ans. Quand on sait que le nombre de maisons du village est de l'ordre de 250, la progression est impressionnante.

Il faut déjà revoir à la hausse le nombre de maisons puisque les constructions nouvelles ont été nombreuses depuis trois ans, ici comme dans toute la région.

Une douzaine de familles sont donc venues rejoindre les habitués de la cérémonie du 11 Novembre, occasion de rendre hommage aux soldats de la Grande Guerre issus de Bonnut et qui sont morts pour la patrie, le plus souvent bien loin du village.

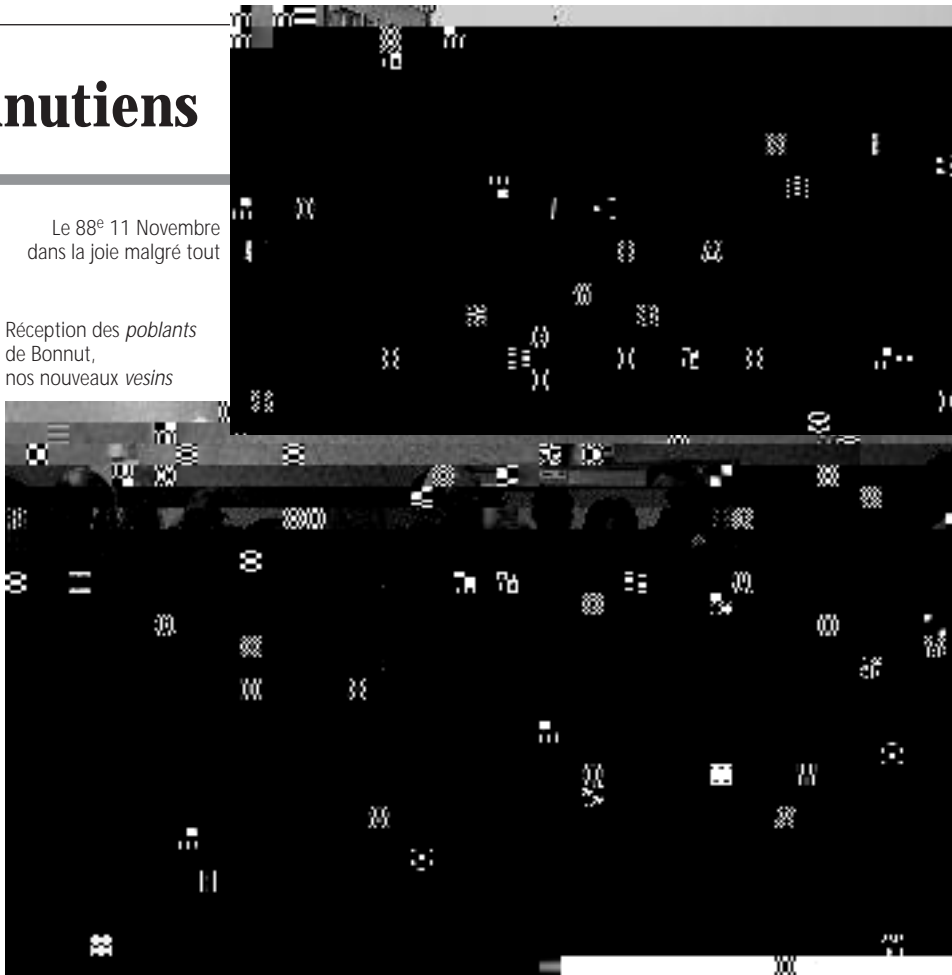
Nos nouveaux concitoyens ont écouté les enfants de l'école lire la longue liste gravée dans la pierre du monument aux morts des guerres puis réciter « le Dormeur du Lac ».

Ensuite, le rendez-vous était à la salle Demarsan pour les présentations, du Conseil municipal puis de chaque famille. Un moment très agréable puisque c'est l'occasion de connaître de nouveaux amis.

Ensuite, l'association des parents d'élèves avait préparé un apéritif qui a duré pour certains une bonne partie de l'après-midi.

Le 88^e 11 Novembre
dans la joie malgré tout

Réception des *poblants*
de Bonnut,
nos nouveaux *vesins*



Le choix de s'installer dans un village comme Bonnut, apparemment éloigné des grandes voies de communication*, peut correspondre à des motivations variées; souvent, c'est la recherche de la tranquillité, du calme de la campagne.

L'équipe municipale doit veiller à conserver ces atouts sans refuser l'évolution des modes de vie, sans nier les changements de la société.

Il est probable que la vallée du Gave et de l'Adour, de Pau à Bayonne, sera dans quelques dizaines d'années une zone bien plus peuplée qu'aujourd'hui en continuité avec la zone côtière du nord de l'Espagne. Les axes de communication sont déjà tracés, le réseau de commerces est dense, enfin la douceur du climat est particulièrement attractive.

La position de Bonnut, juste un peu en marge de la vallée, permet d'espérer à la fois les avantages de la vraie campagne et la proximité de tous les services.

Nos nouveaux concitoyens ont fait un bon choix, nous serons très heureux de les voir s'impliquer dans la vie du village, dans l'animation des quartiers et des associations.

JEAN LACAZEDIEU

(*) Ce n'est qu'une apparence, car peu de villages peuvent se vanter d'être si près du carrefour du bassin de l'Adour : A 64, RN 117, D 933, D 947, D 46, D 15, D 945, deux gares, une de TGV à moins de 10 km! Sans compter un aéroport à moins de 40 km et le considérable intérêt d'être à la charnière du département et d'avoir à portée toutes les métropoles régionales dont Dax à 30 km et la N 10-E5-E70 qui est un axe européen (*n. de l'infographe*).

Séance du 24 mars 2006

Vote du compte administratif 2005

Le Conseil municipal, sous la présidence d'André Marladot, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2005 dressé par Jean Lacazedieu, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi.

Section d'investissement

Dépenses prévues	441 161,67
réalisées	267 436,65
Reste à réaliser	7 623,49
Recettes prévues	441 161,67
réalisées	191 196,48
Reste à réaliser	13 193,00

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues	336 214,06
réalisées	253 431,50
Reste à réaliser : 0.	
Recettes prévues	336 217,06
réalisées	328 638,88
Reste à réaliser : 0.	

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-76 240,17
Fonctionnement	75 207,38
Résultat global	-1 032,79

Adopté à l'unanimité des présents.

Approbation du compte de gestion 2005

Le Conseil, réuni sous la présidence du maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2005

Le Conseil réuni sous la présidence du maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2005, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2005, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 75 207,38 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exécution du virement à la section d'investissement <i>Compte 1068</i>	70 670,66
Affectation à l'excédent reporté <i>Compte 002</i>	4 536,72

Le Conseil adopte à l'unanimité des présents.

Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2006

Le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

— les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980 ;

— les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 125 960 €, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de fixer les taux d'imposition pour l'année 2006 comme suit :

Taxes	Taux 2005	Taux 2006	Bases 2006	Produits 2006
TH	10,75	10,75	558 900	60 082
FB	10,50	10,5	408 500	42 893
FNB	41,79	41,79	55 000	22 985
			<i>Total</i>	125 960

Les taux restent inchangés par rapport à 2005.

Vote du budget primitif 2006

Le maire fait lecture du budget primitif 2006.

Section de fonctionnement	318 121,58
Section d'investissement	383 760,66

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité des présents.

Les subventions accordées aux associations pour l'année 2006 seront votées au prochain conseil municipal.

Élargissement des compétences

Concernant les compétences des communautés de communes participant à la création du Syndicat mixte aéroport Pau-Pyrénées.

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, chapitre II article 28 définissant les modalités de transfert des aéroports aux collectivités locales, le décret n° 2005-1070 du 24 août 2005 fixant la liste des aéroports civils appartenant à l'État exclus du transfert aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, et l'article L 5214-16 du CGCT relatif aux compétences des communautés de communes, considérant que la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aéroports civils appartenant à l'État sont transférés, au plus tard le 1^{er} janvier 2007, aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, que la demande de transfert par ces collectivités ou leurs groupements doit être faite avant le 1^{er} juillet 2006, que lors du transfert de l'aéroport une convention sera conclue entre l'État, la collectivité et le groupement bénéficiaire dans les conditions prévues à l'article L 221-1 du *Code de l'aviation civile*, que la collectivité ou le groupement bénéficiaire du transfert succède à l'État dans l'ensemble des droits et obligations à l'égard des tiers, et notamment dans le maintien du contrat de concession de l'aéroport à la CCI Pau-Béarn jusqu'à son terme au 31 décembre 2015, que le transfert des biens de l'aéroport s'opère à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraire, que sont exclues de transfert des emprises et installations nécessaires pour les besoins de la défense nationale, de la sécurité de la circulation aérienne, de la météorologie et de la sécurité civile, le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées et la Communauté de communes de Lacq ont souhaité se regrouper pour bénéficier des dispositions de la loi du 13 août 2004 pour le transfert de l'aéroport de Pau-Pyrénées. Elles ont convenu de participer au financement à hauteur de 80 % des charges de la future structure.

Dans le contexte local et historique de l'aéroport de Pau, et au vu de l'intérêt partagé par un certain nombre de collectivités du fait des enjeux économiques et d'aménagement du territoire, il apparaît naturel d'envisager le transfert de cet aéroport vers un syndicat mixte.

C'est pourquoi il a été proposé aux communautés de communes du Béarn de s'associer à ce projet.

Le syndicat mixte, qui regroupera l'ensemble des collectivités intéressées, bénéficiera du transfert de propriété et deviendra créateur de l'aéroport au sens de l'article L 221-1 du *Code de l'aviation civile*.

Calendrier de la procédure qui doit aboutir au transfert de l'aéroport de Pau-Pyrénées au syndicat mixte :

Création du syndicat mixte

- délibération des communes membres des communautés de communes en vue de l'élargissement de celles-ci à la compétence aéroportuaire : février-mars 2006;
- élaboration des statuts définitifs du syndicat mixte : mars, avril 2006;
- délibération d'adhésion au syndicat mixte : mai 2006;
- création du syndicat mixte : juin 2006.

Transfert Aéroport

- groupe de travail État/collectivités/CCI Pau, rédaction convention L 221-1, protocoles annexes, avenant à concession : de février à mai 2006;
- candidature au bénéfice du futur syndicat mixte de l'aéroport : juin 2006;
- dossier transfert transmission au syndicat mixte : juillet 2006;
- envoi du dossier pour signature État : septembre 2006;
- préparation budget 2007 : dernier trimestre 2006;
- transfert effectif : 1^{er} janvier 2007.

Séance du 19 mai 2006

Avant de débiter la séance, le maire informe le Conseil que la carte communale n'a pas été approuvée par le préfet. Certains quartiers proposés n'ont pas été retenus. Plusieurs terrains qui étaient constructibles sur la carte communale précédente disparaîtraient de la zone constructible. Il est nécessaire d'obtenir des informations complémentaires de la préfecture avant de proposer au Conseil de se prononcer sur un nouveau zonage.

Vote des subventions

Le maire rappelle à l'assemblée que, lors du vote du budget primitif 2006, le montant des subventions allouées aux associations serait déterminé au prochain conseil municipal.

Le Conseil après en avoir largement délibéré, décide, à l'unanimité des présents, de répartir le montant prévu au budget de 5 000 pour les associations suivantes :

Comité des fêtes :	1 200
Bonnut Sport :	1 850
Société de chasse :	305
Club du 3 ^e âge :	300
Conseil des parents d'élèves :	600
Comice agricole :	100
Pétanque :	150
Alliance :	40
Volley-club :	250
Sud Chalosse Basket :	150
Divers :	55

Assurances

Garantie de l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel

Le maire rappelle que la commune a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent, en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la CNRACL et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la CNRACL).

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2004-2006, cesseront leurs effets le 31 décembre 2006.

Pour permettre au Centre de gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence qui s'impose dorénavant, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

Il est donc proposé au Conseil de confirmer la position antérieure de la collectivité.

Le Conseil, considérant ce que représente pour la commune une démarche de ce type mutualiste de cet ordre, demande au Centre de gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL d'une part, et d'autre part non affiliés à la CNRACL.

La commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de gestion et sera alors appelée à confirmer son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le Centre.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité des présents.

Foyer rural

DGE foyer rural : le maire informe le Conseil que la dotation générale d'équipement pour les travaux prévus au foyer rural est reportée au programme 2007, compte tenu du nombre important de dossiers présentés pour l'année 2006, le Conseil propose de réfléchir à une autre solution. Le maire souhaite que la commission bâtiment se réunisse rapidement. Une réunion est prévue le mardi 30 mai 2006 à 20:30 h à la mairie.

Église Saint-Martin

La commission bâtiment a contacté le charpentier pour la réparation du toit de l'église.

Paratonnerre

Le maire rappelle au Conseil que la commune a souscrit un contrat d'entretien et vérification des installations paratonnerre avec BCM (Bureau d'étude, contrôle et maintenance) depuis le 2 novembre 1989. Le maire a demandé à EURELEC, qui réalise déjà l'entretien des cloches des deux églises,

d'établir un devis pour la même prestation. Celui-ci a été retenu par le Conseil qui décide de changer d'entreprise de contrôle.

Assainissement

Le maire explique et détaille la liste des assainissements à réhabiliter fourni par le Syndicat des trois cantons, pour le programme 2007. Il propose de retenir trois personnes figurant sur cette liste. Ont été tirés au sort :

- Pierre Darricarrère ;
- Francine Moncot ;
- Serge Vergnes.

Le coupon réponse sera retourné au Syndicat des trois cantons.

École

M. Froustey, directeur de l'école de Bonnut, et Emma Paubel quittent l'établissement à la fin de l'année scolaire 2006. C'est M^{me} Tailleur qui est nommée directrice pour assurer le remplacement de M. Froustey.

Bornes incendie

Raymond Populus a indiqué sur un plan la situation de chaque borne. Il paraît nécessaire d'installer trois nouvelles bornes afin d'assurer la sécurité dans les meilleures conditions pour tenir compte des nouvelles habitations. Le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) sera contacté pour avis, puis un dossier sera établi auprès du Conseil général pour solliciter une subvention.

Les remarques

— certains carrefours des routes départementales ont été signalés très dangereux, car la visibilité est inexistante avec les herbes hautes. La Mairie demande au service du conseil général chargé de l'entretien d'intervenir ;

— le curage des fossés est nécessaire chemin Marcadiu, après l'orage du 15 mai ;

— le car du transport scolaire ne se gare pas sur les parkings réservés à cet effet. Un courrier sera envoyé pour demander au transporteur de respecter l'emplacement des arrêts ;

— le chemin Lamothe a été à nouveau clôturé. La Commission voirie va se rendre sur place ;

— les quads et les motos détériorent de plus en plus les chemins de randonnées. Le Conseil envisage d'installer des bornes obstacles ;

— le Comité des fêtes souhaite que, pour les fêtes de Bonnut, un nouveau circuit de randonnée soit mis en place.

Les Saisons de Bonnut

Bulletin municipal épisodique
Mairie de Bonnut (Pyrénées-Atlantiques)
Directrice de la publication : Aline Lagière
Imprimerie Moulia Frères à Orthez
Dépôt légal à parution

Séance du 22 juin 2006

Le Conseil a été invité à venir prendre connaissance en mairie du dossier concernant la modification des statuts de la Communauté de commune d'Orthez.

Le maire rappelle la définition du rôle des compétences de la Communauté de communes d'Orthez (CCO*).

Modification des statuts de la CCO.

Le maire rappelle à l'assemblée que la loi relative aux libertés et responsabilités locales oblige les communautés à définir leur intérêt communautaire pour le 18 août 2005, en l'absence de définition, passé ce délai, entraînera le transfert intégral de la compétence n'ayant fait l'objet d'une définition, avec modification par le préfet des statuts de la communauté. Cette date butoir a fait l'objet de vives contestations de la part des élus locaux, pour lesquels la définition de l'intérêt communautaire d'une compétence correspond à un projet politique et stratégique de la communauté souvent long à déterminer.

Sensible aux arguments des élus locaux, le Gouvernement a décidé de reporter d'un an le délai fixé par la loi soit au 17 août 2006. Cette modification de délai ne pouvant être faite que par voie législative, le principe du report d'un an a été inscrit dans le projet de loi sur l'énergie.

Dans les communautés de communes, la nécessité de consulter les conseils municipaux conduit en pratique à définir l'intérêt communautaire pour le 18 mai 2006.

La portée de l'intérêt communautaire

L'intérêt communautaire constitue la ligne de partage entre les compétences exercées par le groupement et celles de leurs communes membres.

Les communes restent compétentes pour les matières qui n'entrent pas dans les critères de l'intérêt communautaire tels que le groupement les aura définis.

Les précisions concernant l'intérêt communautaire relèvent des statuts et entraînent des modifications statutaires. Les communes membres devront délibérer à la majorité qualifiée dans un délai de deux mois.

Les précisions concernant l'intérêt communautaire doit respecter le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités locales. C'est aux élus et à eux seuls

qu'il revient de définir le contenu précis des compétences transférées à la communauté de communes.

Il est proposé que l'article 5 de l'arrêté portant création de la Communauté des communes du canton d'Orthez et précisant les compétences de la collectivité devra être modifié après avoir défini le caractère d'intérêt communautaire de chacune de ces compétences.

En vertu de l'article L 5214-25 du *Code général des collectivités territoriales*, les conseils municipaux doivent obligatoirement être consultés, leur avis est réputé favorable s'il n'a pas été rendu dans le délai de deux mois à compter de la transmission du projet de la communauté (article L 5214-21 du CGTC).

Le maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le rapport de définition de l'intérêt communautaire étudié en commission et validé par le bureau des maires le 26 avril 2006.

8 voix pour et 1 abstention.

Extension de réseau électrique

Concernant le quartier Sourbé pour la parcelle A 624

Le maire informe le Conseil que M. Bernard Tastet a déposé une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle A 624 quartier Sourbé. Celle-ci fait apparaître une nécessité d'extension du réseau électrique de 60 m.

Le coût total estimé par le Syndicat d'électrification de cette extension de réseau aérien est de 3 000 .

Le Syndicat d'électrification prend à sa charge 78 %. Soit 2 340 . La part communale est de 22 %.

Après avoir entendu le maire, le Conseil décide à l'unanimité des présents de financer les travaux d'extension du réseau électrique de 60 m, conformément à la délibération prise en 2002 (la participation pour voies et réseaux sera appliquée).

Demande d'autorisation pour déposer les pylônes électriques vers l'ancienne maison Péré.

Le maire informe le Conseil qu'une réunion de piquetage a eu lieu le mercredi 14 juin 2006 avec le Syndicat d'électrification des Pyrénées-Atlantiques concernant la sécurisation sur le poste Douat et Maisonnave.

Le maire demande au Conseil de donner son avis sur la dépose des deux poteaux électriques ainsi que les fils situés Candau-de-Haut qui alimentaient la maison Péré.

Après avoir entendu le maire, le Conseil décide à l'unanimité des présents d'autoriser la dépose des poteaux et des fils et d'interroger les propriétaires.

Les travaux qui seront réalisés par le Syndicat d'électrification.

Divers

Lotissement communal

André Marladot va contacter la SOEMH pour faire faucher le terrain.

Carte communale

Le maire signale au Conseil qu'il a écrit au préfet pour demander des précisions sur la non approbation de la carte communale.

Fêtes de Bonnut

Le Conseil demande de faire faucher les accotements des routes et chemin avant le 13 juillet.

Photocopieur

L'ancien photocopieur qui servait à imprimer le Paperòt est en panne, un devis pour la réparation a été demandé et le montant correspond à l'achat d'un petit copieur neuf. Un devis nous a été remis pour un montant de 409 TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité des présents de remplacer l'ancien copieur.

Église Saint-Martin

André Marladot donne des détails sur les devis qui ont été demandés à deux entreprises. Les montants sont très différents, et la commission bâtiment va comparer la qualité de la prestation proposée. Alain Laborde demande un devis à l'électricien pour les travaux de mise aux normes.

Travaux ancienne mairie

Les devis ont été demandés à toutes les entreprises.

Logement de la Poste

La locataire demande de lui installer un cache pour protéger sa bouteille de gaz.

Séance du 25 août 2006

Rapport d'activité 2005 de la CCO

Chaque conseiller a pris connaissance du rapport d'activité 2005 de la CCO. André Marladot précise que depuis le départ de M. Jégouzo la commune ne reçoit plus de compte rendu du Service voirie.

Le Conseil valide le rapport d'activités de la CCO par 10 voix pour et 4 abstentions.

Carte communale

Le maire consulte le Conseil pour la suite à donner au courrier envoyé par le préfet, en date du 5 mai 2006, concernant les secteurs Pouchou, le Bourg, Coustasse, Sainte-Marie, Lamothe qui ont été réexaminés.

Le Conseil a pris connaissance du courrier du préfet qui demande le réexamen du zonage de la carte communale. La réponse à ce courrier en date du 20 juin 2006, que nous attendons, ne nous est pas parvenue.

Le réexamen a été entrepris avec l'aide de M. Carrou, ingénieur subdivisionnaire de la DDE, pour essayer de débloquent ce dossier dont l'étude a commencé il y a plus de deux ans et nous amène aux propositions suivantes :

(*) Le sigle déposé de la CCO est CCCO (*Communauté des communes du canton d'Orthez*) car la situation particulière est que, pour le moment, toutes les communes du canton en sont membres et qu'il n'y a pas de communes d'un canton voisin. Cependant, le terme est souvent simplifié en trois lettres « CCO » (*Communauté de communes d'Orthez*) Orthez étant le chef-lieu lui donne son nom, cette expression est meilleure car elle laisse la possibilité d'accueillir dans l'avenir une commune extérieure ou, en cas de rupture improbable, qu'une commune nous quitte.

— Secteur Pouchou (voir plan ci-joint). Le Conseil accepte de maintenir ce secteur en zone agricole et d'abandonner le projet d'extension de l'espace constructible.

— Secteur Coustasse : un hameau est constitué sur ce secteur proche d'Orthez, la demande reste forte, la desserte réseaux est très bonne, l'aptitude des sols à l'assainissement autonome doit être recherchée dans la partie basse des quatre terrains à bâtir restants qui pourraient être ouverts. Le Conseil demande de conserver le zonage établi par l'étude SOGREA.

— Secteur du Bourg : les parcelles 806 et 386 ne seront pas maintenues dans le projet de zone constructible comme le demande la note en date du 5 mai 2006, bien qu'elles présentent une très bonne probabilité d'y rencontrer des parties favorables à l'assainissement par tranchées filtrantes.

— Sous-secteur Yoy : il a été très légèrement agrandi sur les parcelles 549, 793, 865 par rapport à la carte de 2000 pour répondre à des demandes déjà anciennes, des études complémentaires pour l'assainissement autonome doivent être réalisées.

— Sous-secteur église Sainte-Marie : Une partie de la parcelle 688, la parcelle 532, la parcelle 485 et une partie de 490 ont été ajoutées par rapport à la carte de 2000. Le Conseil estime que ces modifications sont bien dans l'esprit des réglementations de l'urbanisme qui préconise de privilégier les secteurs déjà construits et leurs environs immédiats. Les parcelles 455, 460 une partie de 456, une partie de 787 qui étaient validées sur la carte de 2000 devraient être maintenues car deux ou trois maisons supplémentaires, à ce niveau, permettent de raccorder les deux bourgs du village actuellement séparés. De plus, l'assainissement individuel sur ces terrains peut-être réalisé avec la filière normale des tranchées filtrantes à condition de rechercher une zone favorable. Les terrains sont particulièrement hétérogènes, il convient donc de rechercher un espace apte à recevoir l'installation plutôt que de conclure à partir d'une étude ancienne faite sur un point choisi au hasard.

Le Conseil demande que la zone Sainte-Marie soit en partie maintenue avec des aménagements pour éviter le voisinage de l'élevage de canards situé sur 875.

— Secteur Lamothe : Par rapport à la carte instruite en 2000, les parcelles 148, 150, 151, 152, 533, 534, 537, 115, 91, 88, 89, 692 et 72 ont été exclues du secteur constructible.

Les parcelles situées dans le secteur constructible (62, 545, et 712) sont en continuité, sinon incluses dans la zone bâtie, il serait très souhaitable de les maintenir.

Le Conseil désire conserver le zonage proposé sur le plan Lamothe ci-joint.

Le Conseil délibère sur ces propositions, André Marlodot s'oppose à ce projet et demande de conserver le projet initial de carte communale.

Le Conseil décide finalement de proposer d'établir la carte communale avec les modifications énoncées ci-dessus 10 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.

Réseaux électriques

Délibération spécifique pour l'établissement des réseaux électriques pour une voie publique existante.

Vu le *Code de l'urbanisme* et notamment ses articles L 332-6-1-2°d, L 332-11-1, L 332-11-2 et la délibération du 25 juillet 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Bonnut, considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur du chemin de Montargon justifie des travaux d'établissement ou d'adaptation du réseau d'électricité sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante, qu'une partie de la zone est déjà construite, qu'une adaptation de la limite des 80 m est motivée par les circonstances locales de ce secteur qui sont :

- d'exclure la parcelle occupée par la maison habitée par M. Florent Populus pour une surface de 2 400 m² sur les parcelles D 479, D 480 et une partie de D 481 ;
- exclure, en outre :
- une partie de D 482 : parcelle boisée pour 216 m² ;
- une partie de D 486 : parcelle boisée pour 64 m² ;
- une partie de D 465 : desservie par la maison Marcadiou pour 356 m² ;
- l'emprise du chemin de Marcadiou pour 440 m².

Coût total : 13 600

Part communale : 2 992

Participation par m² :

Total desservi : 160 m x 160 m = 25 600 m²

Surface à exclure :

2 400 m² + 1076 m² = 3476 m²

Terrain desservi net : 22 124 m²

Participation 2 992 / 22 124 m² = 0,135 m²

Lot A : 2000 m² = 270

Lot B : 1700 m² = 229,50

Le conseil décide :

Article 1. — d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation du réseau électrique dont le coût total estimé, s'élève à 13 600 . Ils correspondent aux dépenses suivantes :

Électricité : 13 600

Déduction des subventions (78 %) :- 10 608

Coût total net : 2 992

Article 2. — Fixe à 2 992 la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3. — Fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 0,135 .

Article 4. — Décide à l'unanimité des présents que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L. 332-11-2 du *Code de l'urbanisme*.

CCAS de Bonnut :

Nadine Forsans présente le projet de regroupement des CCAS des communes de la CCO. Elle informe le Conseil qu'une réunion a été organisée le 27 juillet 2006 avec M^{me} Sabathé, directrice du CCAS d'Orthez, et M^{lle} Véronique Cabé, de la CCO.

La délibération prise par le Conseil demande de confier la gestion administrative du service d'aide à domicile au CCAS d'Orthez.

Aide à domicile

Extension et modernisation du service d'aide à domicile pour les personnes âgées.

Le CCAS de Bonnut s'est réuni le 27 juillet 2007 en présence de M^{me} Sabathé, directrice du CCAS d'Orthez, et de M^{lle} Cabé, responsable du CLIC pour la CCO, ainsi que les employées du service d'aide à domicile de la commune.

La loi 2-2002 sur le service d'aide à domicile oblige le CCAS à respecter des normes de qualité très rigoureuses et des normes administratives très contraignantes. La formation du personnel et le contrôle de la qualité du service auprès de la personne maintenue au domicile devront être suivis. Il ne s'oppose pas à ce que la gestion du service soit confiée à une structure plus conséquente.

Le Conseil souhaite garder un contact privilégié entre les personnes âgées et la secrétaire de mairie d'une part et assurer autant que possible l'emploi de personnes du village d'autre part. Il souhaite établir entre la nouvelle structure et le CCAS de Bonnut une convention précisant les attributions de chacun.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de ne pas soutenir la création d'un CIAS : 7 voix contre, 3 voix pour et 4 abstentions; d'établir une convention entre le CCAS d'Orthez et le CCAS de Bonnut : 12 voix pour et 2 abstentions.

Vitesse dans le bourg Saint-Martin

Les riverains du bourg demandent à la Commune de prévoir des panneaux de signalisation pour faire respecter la vitesse dans le bourg, qui est réglementée à 50 km/h.

Des ralentisseurs pourraient faire ralentir les automobilistes.

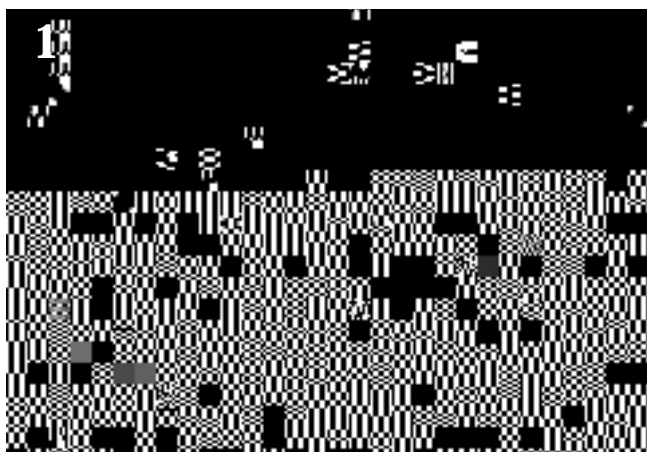
Le maire va contacter le service du conseil général (DAEE) en charge des routes départementales.

Les commissions

Le maire demande aux commissions de préparer le bilan de l'année pour la prochaine séance du conseil et de proposer le programme 2006-2007.

La Commission voirie signale qu'un contenant à ordures ménagères gêne la visibilité des automobilistes au secteur Biélé.

La Commission voirie se réunira pour faire le suivi des travaux en cours (enrobé à la rue de Manes).



1. — **Équipe I** : Michel Sébastien, Guillaume Gallin, François Pondelestaing, Philippe Minvielle, Éric Bonnaventure, Sylvain Herguy, Stéphane Bernadiou, Clément Gourdain, Ludovic Cappa, Julien Lameignère, Benoit Laborde, Sylvain Lagière.

Entraîneur : Fabrice Maysonnave.



2. — **Équipe II (réserve)** : Fabrice Maysonnave, José Ribeiro, Fabien Rameaux, Jérôme Cappa, Rémi Julien, Bertrand Lagière, Étienne Laborde, Daniel Huet, Jean-Philippe Gardères, Nicolas Larrouture, Pierre Passicos, Pierre Hourdebaigt.

Entraîneur : Frédéric Lapeyre.



3. — **Minimes filles de l'entente USO-Orthez/Bonnut** : Chloé Lagardère, Morgane Laborde, Marine Courtois, Camille Poeydarrieu, Justine Élysalde, Sarah Trouilh, Lucille Gallois, Cindy Lagardère.

Entraîneur : Christian Poeydarrieu.

4. — **Benjamins** : Mathieu Lagouarde, Kévin Huan, Clément Duclos, Alexis Lagardère, Gastien Laborde, Rémi Lahitte, Fabien Marges, Maxime Lapeyre.

Entraîneur : Ludovic Cappa.

5. — **Poussines** : Maëva Froustey, Élixa Laferrère, Zoé Lolom, Laurie Thonon, Laurine Lagardère, Angélique Lagardère, Clarisse Poeydarrieu.

Entraîneur : Marie-Alix Froustey.

6. — **Baby et mini-poussins** : Lisa Féricelli, Aurélie Larrégneste, Valentin Lapeyre, Tom Froustey, Clément Denion, Chloé Larrouture, Emma Thonon, Coralie Huau, Marie Depeyris, Juliette Depeyris, Hugo Lagière, Mathilde Fourcade, Anya Drumond, Lucas Lapeyre, Alexandre Lapeyre, Zélia Laborde, Léa Maysonnave, Marie-Sherazade Brémond, Sacha Drumond, Angel Barrué, Emma Da Silva.

Entraîneurs : Cécile Lassala, Frédéric Lapeyre, Laurent Lapeyre.



Le sport à Bonnuit

Le Basket

La très bonne saison 2005-2006 a permis à l'équipe I de terminer première de sa poule et d'accéder à la catégorie supérieure, à savoir la promotion région. Mais ce bon résultat ne doit pas occulter le fait qu'il est indispensable à tous les groupes d'avoir recours à des joueurs extérieurs pour compléter les équipes.

La diminution du nombre de jeunes dans les villages et aussi l'attrait à d'autres activités sont à l'origine de ce problème et cela dans toute la région. C'est pour cela que nombre de clubs fusionnent ou créent des ententes pour permettre à tous ces sportifs de pratiquer le basket. La saison dernière, l'équipe réserve était associée avec Arsague et, cette année, ce sont des filles seniors de Bonnuit qui ont formé une équipe avec ce même village.

Cadettes, cadets, benjamines, poussines et poussins jouaient dans l'entente Sud Chalosse, qui comprend les villages landais d'Amou, Bonnegarde, Nassiet, Momuy et Castaignos. Toutes les équipes étaient réparties dans les différentes bourgades.

Ces changements occasionnent beaucoup de travail et demandent une organisation assez complexe.

Le sport à Bonnut occupe, depuis longtemps, une place importante dans la vie associative du village. Entre le basket, le volley, la gymnastique, la pétanque, la pelote, le yoga... il est facile d'employer nos moments de détente et les week-ends aux activités physiques.

Seule l'équipe minime filles jouait sous le nom de Bonnut et disputait le championnat des Pyrénées-Atlantiques.

Pour l'année 2006-2007, encore du changement : le règlement de la fédération française de basket interdit les ententes interdépartementales. Le club s'est donc tourné vers l'USO filles. Benjamins et poussins ont une équipe formée par des jeunes de Bonnut, ainsi que l'école de basket qui compte une vingtaine de garnements, garçons et filles, qui, nous l'espérons, assureront la relève.

Il n'est pas toujours facile pour les jeunes, les parents, l'encadrement de se remettre en question en permanence, mais la survie du club est à ce prix. Mais la bonne humeur, les nouvelles relations qui se créent dans les différentes équipes montrent que ces modifications dans la vie du club peuvent être également très profitables.

Pour compléter les divers comptes rendus, nous vous proposons quelques photos qui permettront de garder des souvenirs plus précis des acteurs du sport à Bonnut en ce moment, vous verrez qu'il y a du monde !

ALAIN LABORDE

Le Volley

CETTE année, le BCV a créé sept équipes, deux en hommes et cinq en mixtes. Cela fait un total de cinquante-deux joueurs d'une tranche d'âge allant de quinze à cinquante ans et plus.

Tout au long de la saison, neuf villages s'affrontent. Le tournoi de la Gayole a des équipes réparties sur neuf villages qui sont : Balansun, Bonnut, Castétis, Hagétaubin, Lanneplaà, Loubieng, Mespède, Saint-Boès et Sarpourenx.

Le tournoi de volley annuel de Bonnut a eu lieu le dimanche 7 mai, où dix équipes des villages alentours sont venues passer une journée agréable et joyeuse. Le midi, Hervé et Pat nous ont fait à manger. Pour le service du midi, le président a eu besoin de quelques serveurs qu'il a pris parmi les joueurs des équipes qui participaient au tournoi qu'il remercie.

Lors du tournoi du 21 mai, qui s'est déroulé à Mespède, deux équipes de Bonnut y ont participé. Toute la journée, nos deux équipes ont bien défendu notre commune en affrontant différentes équipes.

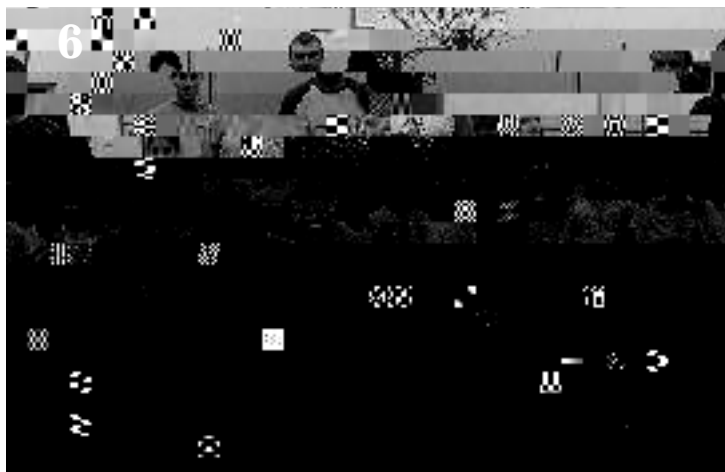
Les personnes désireuses de jouer pour la saison 2006-2007 seront les bienvenues et devront prendre contact avec les responsables du club.

Le BCV remercie tout le monde pour sa participation et son bon esprit, en particulier les responsables des équipes qui assument leur rôle tout au long de la saison.

Venez nombreux pour former de nouvelles équipes.

Merci à tous et à bientôt !

Le président,
FLORENT POPULUS.



Le sport
à Bonnut...

Le sport à Bonnut (suite)

La photo de groupe ci-contre n'est pas tout à fait complète, n'y figurent pas quelques retardataires et les absents ou absentes du jour.

La section gymnastique de Bonnut est mixte et comprend, cette année, vingt-quatre licenciés (qui se sont inscrits à cette date).

Elle fonctionne avec la section gymnastique volontaire d'Amou. L'animation de ces séances est effectuée par une dame dynamique et sympathique d'Amou Isabelle Escouteloup.

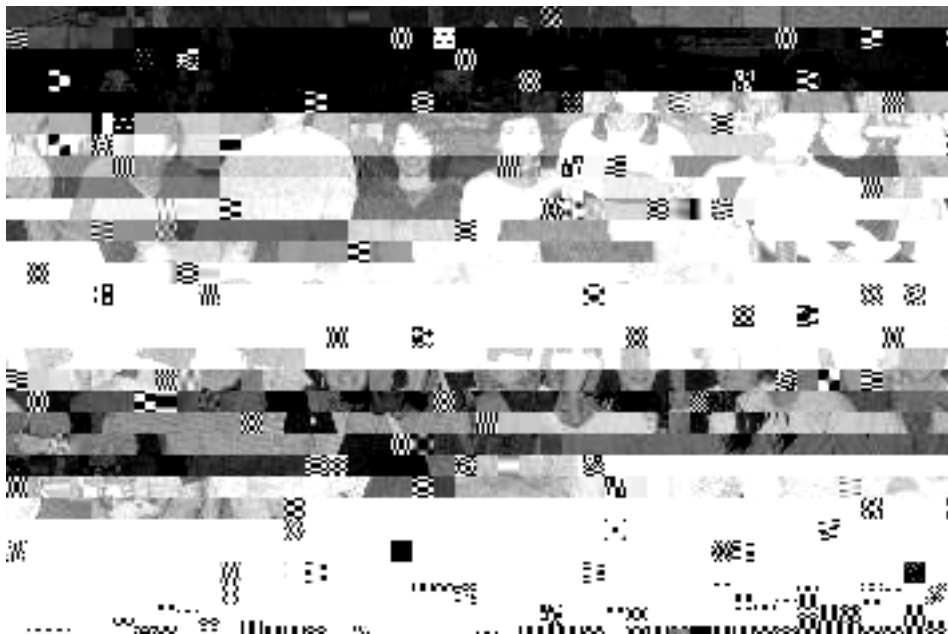
Les séances et cours ont lieu à Bonnut tous les mercredis, de 19:30 h à 21 h, de la fin septembre à la fin juin.

Les personnes absentes à Bonnut peuvent, si elles le désirent, suivre les séances et cours d'Amou, le mardi et le jeudi, de 18:45 h à 20 h. Le jeudi, de 20 h à 21:15 h, une séance masculine est également proposée à Amou, trois messieurs de Bonnut y assistent.

MARIE-CLAIRE MARLADOT.

La gymnastique

Quelques absents sur la photo, et sans doute le ou la photographe ?



Le yoga procure un bienfait tant physique que psychique. Grâce à une pratique régulière de postures adaptées, associée à une respiration adéquate, le yoga permet d'améliorer la respiration, de tonifier et d'assouplir le corps, d'éviter ou de combattre les douleurs vertébrales, la fatigue, le stress, l'angoisse...

Le yoga procure un mieux-être corporel et mental indispensable pour trouver le chemin de l'équilibre intérieur.

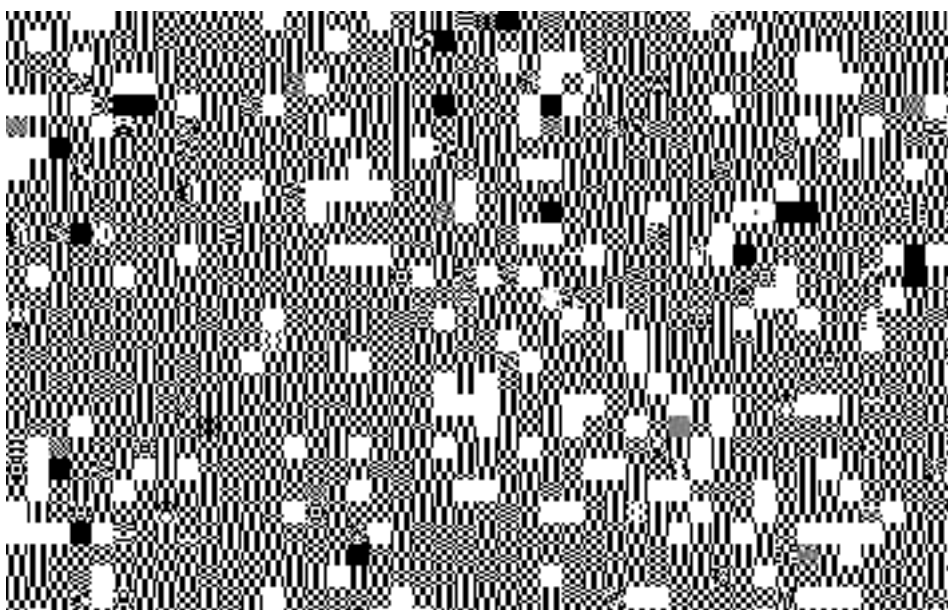
Sans effort musculaire ni compétition, il apprend à être à l'écoute de son corps pour mieux répondre à ses besoins. Le yoga permet de faire travailler son corps à tout âge. La relaxation après une séance de yoga permet un repos et une recharge du système nerveux et des muscles au moment où l'organisme en a besoin.

Un moment de bien-être. Les mercredis à 16 h, salle post-scolaire de Bonnut.

CLAUDINE, la prof

Le yoga

Quelques absentes sur la photo



Ça aussi
c'est du sport !

**Nouveau bureau du
Comité des fêtes**

Président : Pierre Capdeville.
Vice-présidente : Mélinda Ricau.
Secrétaires : Élodie Dufau, Marlène Dufau.
Trésoriers : Fanny Bessouat, Étienne Lamazère.



Les premières féminines en action

La Pétanque

ENTRAINEMENTS ouverts à tous, le vendredi à partir de 20:30 h, au bourg, d'avril à octobre (selon la météo).

Concours annuel ouvert à tous.

Concours à l'occasion des fêtes de Bonnut, autour du 14 Juillet, en principe le samedi après-midi.

Finalistes des fêtes 2006

Principal :

- Olivier Laferrère et M. Tricard, 1^{ers};
- Christophe Ricau et Joseph Azevedo, 2^{es}.

Consolante :

- Jennifer Baylon et Fanny Lapeyre, 1^{res} ;
- Nadine Huet et Marlène Cussonneau, 2^{es}.

Tous les amateurs de pétanque (loisirs) peuvent venir nous rejoindre. Le meilleur accueil leur sera réservé.

Rendez-vous au printemps pour la saison 2007 (infos sur le *Paperòt*).



La coupe des premiers masculins...

et celle des secondes féminines, avec le sourire



... et les activités physiques

La chasse

La société

La société de chasse de Bonnut comptait, pour la saison 2005-2006, 97 sociétaires répartis de la façon suivante :

- 51 permis pour chasseurs habitant la commune;
- 22 permis pour chasseurs anciens Bonnutiens ou parents d'habitants de la commune;
- 20 permis de chasseurs dits « étrangers », d'Orthez, des Landes et de Bordeaux...
- 4 chasseurs landais qui viennent régulièrement avec leur meute de chiens courants pour la chasse au renard et 6 autres qui, occasionnellement, viennent leur apporter de l'aide.

Un nouveau chasseur a réussi son examen du permis de chasser. L'année précédente, ils étaient trois à prendre leur premier permis.

Le prix du permis de chasser, soit 113 €, n'a pas augmenté cette saison et le prix des cartes de sociétaire n'a pas changé depuis plusieurs années.

À noter que pour sa première sortie de l'année, chaque chasseur doit déboursier environ 170 € (permis, carte, assurance obligatoire et quelques cartouches !). Tout sport, tout plaisir a un prix...

Gestion de la chasse

Le gibier sédentaire est chassable les mercredis, samedis et dimanches et jours fériés. Le gibier de passage est chassable tous les jours.

À noter :

- la perdrix est ouverte le mois de septembre uniquement ;
- le faisan est ouvert jusqu'au 26 novembre ;
- le lapin jusqu'au 1^{er} janvier ;
- le chevreuil, le sanglier et le lièvre ne sont chassés qu'en battues organisées par le président.

Lâcher de gibier en 2005-2006

La société gère ses territoires, le repoplement et la protection du gibier :

- 23 février : 45 faisans reproducteurs (à 13 piéce) ;
- 6 mai : 40 lapins (à 13,40 piéce) ;
- 31 août : 45 faisans de tir et 20 perdreaux (9,10 et 8,40 piéce) ;
- 13 octobre : 40 faisans de tir et 20 perdreaux.

La perdrix qui avait disparu de nos campagnes semble bien s'adapter et plusieurs couvées sont apparues cet été. Il en est de même pour le lièvre.

Tous ensemble, chasseurs, agriculteurs, amoureux de la nature, faisons en sorte qu'en protégeant l'environnement on permette le développement harmonieux de toutes les espèces sauvages.

Battues en 2005-2006

- 10 battues, organisées avec plan de chasse, pour la prise de 55 chevreuils, quota imposé par la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques ;
- 10 battues aux renards organisées par la Société et une battue administrative avec le lieutenant de louveterie du canton ;
- Plusieurs battues aux sangliers organisées par le groupement des chasseurs de sangliers.

Nouveautés pour la saison de chasse 2006-2007

Sanglier. — Il se chasse avec un plan de chasse, en battue uniquement, comme le chevreuil (bracelet vendu par la Fédération).

Palombe

— le transport, la vente et l'achat de palombes sont interdits du 1^{er} au 31 décembre 2006 ;

— tir au sol et à l'envol interdits à partir du 20 novembre.

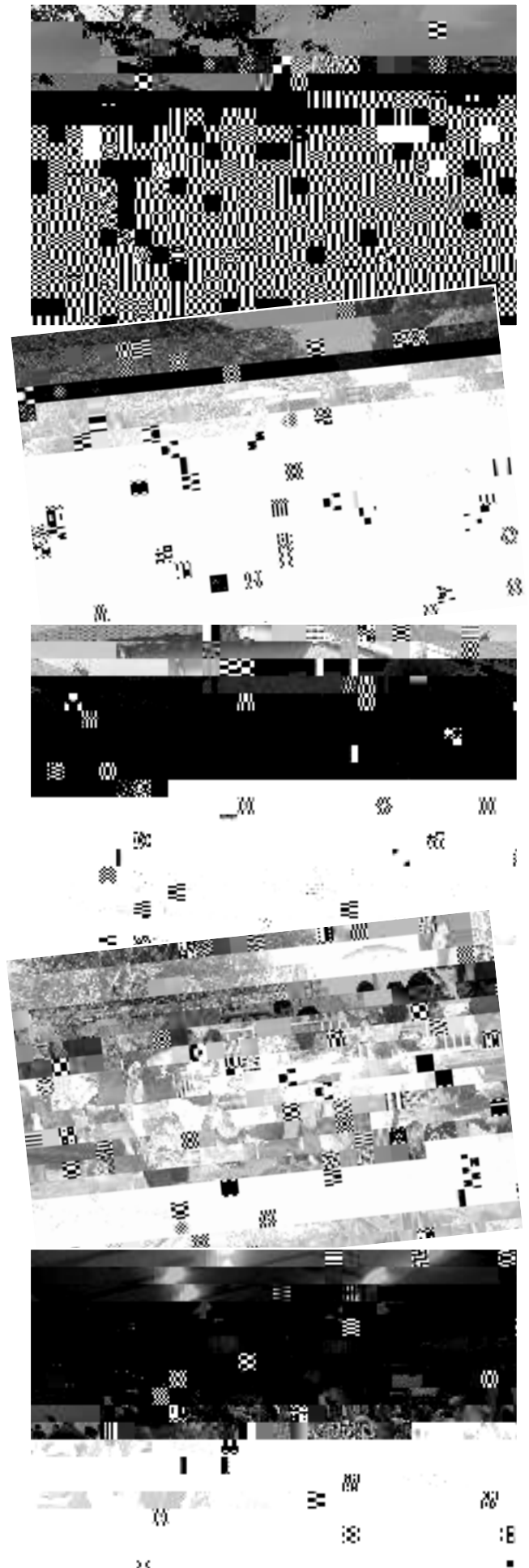
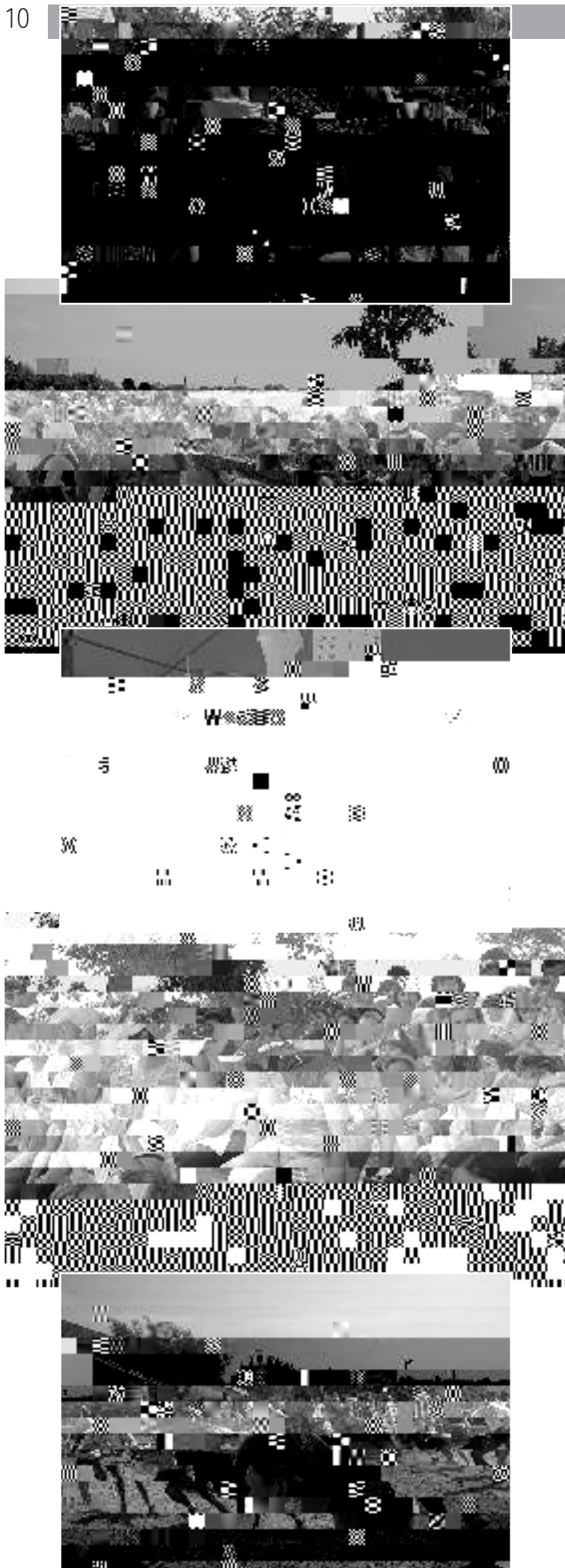
Bécasse. — Carnet de prélèvement individuel. PMA fixé à 30 oiseaux par chasseur. À partir du 1^{er} décembre, PMA fixé à 2 oiseaux par jour et 6 oiseaux par semaine.

Le mot de la fin

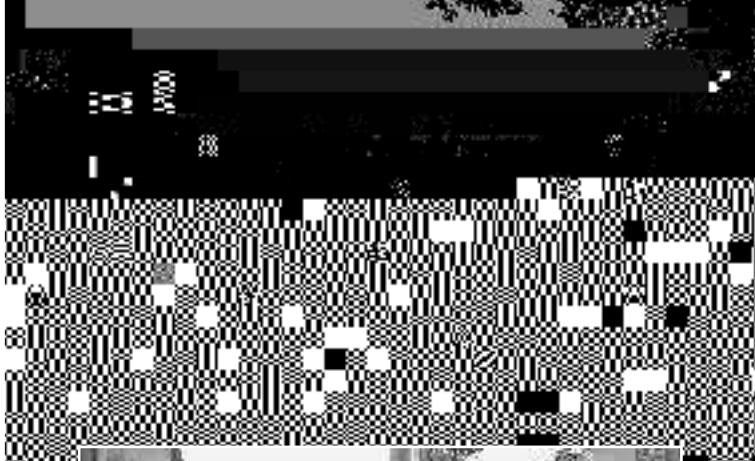
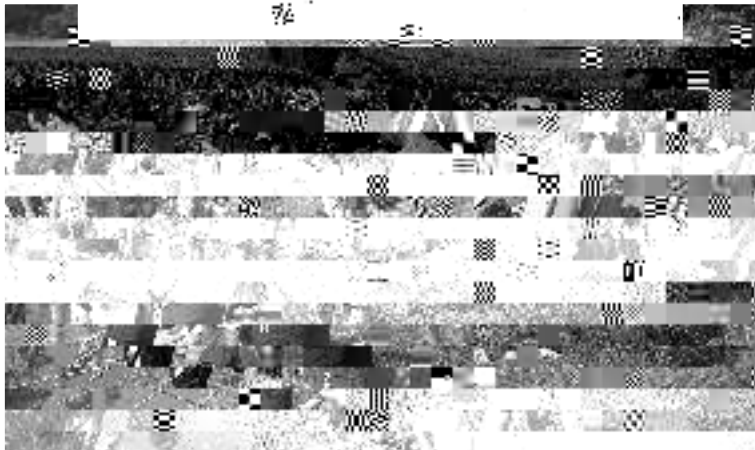
Le chasseur moderne n'est pas un destructeur comme le prétendent encore quelques « anti-chasse » trop sectaires. Au contraire, il se doit de protéger l'environnement, en veillant sur les espèces sauvages (nuisibles et gibiers) pour qu'elles restent en nombre suffisant et se développent harmonieusement. Merci aux propriétaires terriens, car c'est grâce à eux que les chasseurs peuvent vivre leur passion. Que chaque chasseur ait un comportement responsable et partage la campagne avec tous les autres amateurs de la nature.

ANDRÉ MARLADOT

Album des



fêtes 2006



Troc-plantes

LE second troc-plantes de l'année a eu lieu le 4 novembre, grâce à l'organisation de Michèle Bernos, qui préside le club de Bonnut de l'association des Jardiniers de France, avec l'aide de son mari Philippe. Nous rappelons toutefois qu'il n'est pas nécessaire de faire partie du club pour venir au troc-plantes ! Cependant une adhésion à celui-ci est vraiment minime : 8,50 pour l'année (21 pour ceux qui désirent s'abonner à la revue) c'est dommage de s'en passer.

Michèle Bernos avait invité les correspondants locaux des Jardiniers de France, qui n'ont pas manqué à l'appel, et tous les amoureux des plantes des alentours, Bonnutiens y compris bien sûr.

Alors que le troc-plantes du printemps avait attiré beaucoup d'amateurs, celui de novembre a vu sa fréquentation diminuer : nous vous rappelons pourtant que ce mois-ci est un des plus favorables pour diviser et mettre en place les plantes vivaces qui auront le temps de bien s'enraciner et donc mieux s'épanouir l'année prochaine.

Diverses plantes ont été échangées entre troqueurs ; pour une fois, la quantité exposée aurait valu le déplacement ! Tant pis pour ceux qui sont restés à la maison.

Alors que l'année dernière les topinambours pour le potager avaient fait leur apparition, accompagnés de thym, ciboulette, blettes, tournesol et céleri vivace... cette année, des plants d'artichauts, des pâtissons, des chayottes, légumes anciens et autres légumineuses sont arrivés, ainsi que les plantes médicinales comme l'herbe aux goutteux et la camomille romaine et les

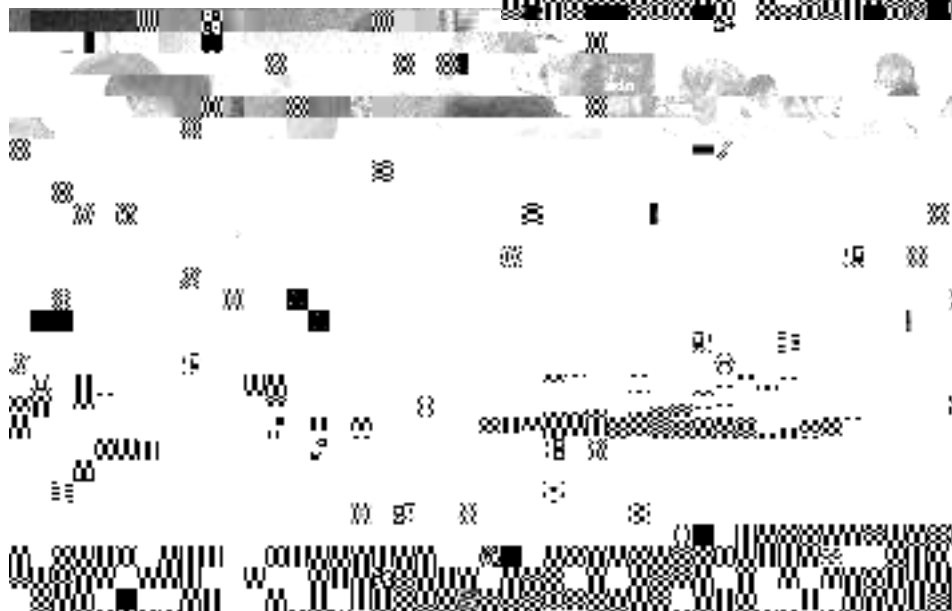
plantes d'intérieur, pour l'extérieurs, les arbustes ou arbres qui étaient présents aussi...

Mais n'oublions surtout pas les plantes à fleurs, rustiques et vivaces, avec le grand sédum cramoisi, de nombreuses campanules et asters, le bégonia vivace, les solidagos, iris, cannas, scabieuses, lis, achillées, rudbeckias, épervières, cupheas, physalis, et j'en passe... sans compter les plantes sans nom, que l'on reconnaîtra une fois fleuries...

Nous recommencerons l'année prochaine, le troc aura lieu sûrement en avril, sauf imprévu, il paraîtrait que certaines boutures sont déjà prêtes et les semis commandés...

N'ayez pas peur de venir, même pour boire un coup ; il est bien sûr recommandé de venir avec des plants, boutures, semences... mais la porte est grande ouverte pour tout le monde, même ceux qui n'auront pas eu le temps de faire un petit tour au jardin avant, pourront venir jeter un coup d'œil pour voir comment ça se passe et nous dire bonjour : entrée libre !

COLETTE LAMAISON



Le club des Anciens

Compte rendu de ces deux dernières années :

En 2005

5 février. — Assemblée générale annuelle et repas pour recevoir les nombreux adhérents.

Jeudi 7 avril. — Visite au musée du béret à Nay et goûter soupatoire à Mont (demi-journée).

Mercredi 1^{er} juin. — Journée passée à Biscarosse pour la visite du musée de l'hydraulique, avec déjeuner à Labouheyre. Après-midi : visite d'une chocolaterie.

Jeudi 7 juillet. — Réunion des clubs Gaston-Fébus à Bonnut, avec 224 participants qui ont assisté au goûter soupatoire.

Jeudi 4 août. — Goûter estival offert par la caisse du club à 108 adhérents.

Dimanche 11 septembre. — Bal musette animé par les Papy Boys, suivi d'un repas le soir.

Du 18 au 23 septembre. — Voyage en Ardèche (35 participants).

Le 25 octobre. — Sortie à Larrau, ravin de Gorria, pour la chasse à la palombe.

12 novembre. — Noces d'or de quatre couples au repas du midi (109 adhérents).

Samedi 31 décembre. — Réveillon avec les Papy Boys.

Les deuxièmes et quatrièmes jeudis du mois : marche et détente.

En 2006

Samedi 4 février. — Assemblée générale avec élection des nouveaux membres. Deux membres ont été remplacés : Denise Bouzon et M. Bergès.

6 avril. — Demi-journée à Oloron avec visite de Sainte-Croix et de la chocolaterie Lindt. Goûter soupatoire à Mont.

20 avril, à 14:30 h. — Réunion de secteur de Gaston-Fébus à Baigts-de-Béarn, terminé par un goûter.

15 juin. — Sortie de la journée au lac de Léon, puis visite de Saint-Michel-Escalus avec repas.

1^{er} juillet. — Réception et goûter à Sainte-Suzanne.

27 juillet. — Goûter à Bonnut offert par le club.

10 septembre. — Bal musette avec les Papy Boys et repas le soir.

Du 15 au 20 septembre. — Voyage en Normandie.

25 octobre. — Sortie aux palombières d'Etxalar (Sare) et repas à Ascain.

25 novembre. — Repas des noces de diamant.

31 décembre. — Réveillon avec bal musette avec les Papy Boys.

ÉMILE SAINT-CRICO